

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

DEPENSES PREVUES POUR 2001

1. Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat.
2. L'annexe au présent document présente les dépenses estimées pour 2001, reflétant les besoins réels du Secrétariat.
3. Les dispositions budgétaires approuvées par la Conférence des Parties à sa 11^e session (CdP11) pour la majorité des postes devraient permettre de couvrir les coûts réels. Il y a cependant plusieurs lignes budgétaires pour lesquelles les fonds prévus sont insuffisants et nécessiteront d'être augmentés. Dans la plupart des cas, cela avait été prévu à la CdP11; ces postes sont indiqués dans l'annexe 4 de la résolution Conf. 11.2.
4. Dans la résolution Conf. 11.2, la Conférence des Parties charge le Secrétariat, en association avec le Comité permanent, de réaliser des économies ou des ajustements sur les postes du budget de fonctionnement pour financer les postes budgétaires sans financement ou dont les fonds sont insuffisants, ou d'incorporer les tâches prioritaires dans la mesure où cela peut être fait avec les fonds disponibles. Cependant, en vertu du paragraphe 11 de l'Annexe 1 de la résolution Conf. 11.2, le Secrétaire général est tenu de consulter le Comité permanent avant d'effectuer des virements d'un poste de dépenses à un autre pour lequel les fonds prévus sont insuffisants.
5. Comme les sessions ordinaires du Comité permanent se tiennent normalement une fois par an et que souvent, des ajustements au budget annuel approuvé par la CdP11 sont requis afin de répondre aux besoins du programme en cours, le Secrétariat demande au Comité permanent d'autoriser le Secrétaire général à effectuer des virements d'un poste de dépenses à un autre, suivant les besoins, à condition que le budget total approuvé par les Parties pour l'exercice financier ne soit pas dépassé.